

## **MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**

**42, Płace des Artisans Boulangers**

**42740 LA TERRASSE SUR DORLAY**

**Tél : 04 77 20 95 59**

**Fax : 04 77 20 90 57**

**mairie@laterrassesurdorlay.fr**

**www.la-terrasse-sur-dorlay.com**



### **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023**

Le VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués le 18 octobre 2023, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Monsieur Christian DUCCESCHI, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Rémi GOUDARD, M. Vincent MATRICON, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs : M. Yves CHOMIER à M. Marc RIVORY, M. Stéphane PARRIN à Mme Myriam THEVENON, Mme Sandrine TERRASSON à M. Norbert LACROIX, M. Jean-Eric PIERAGGI à M. Christian DUCCESCHI, M. Christophe THELISSON à Mme Marie-Françoise CHOMIENNE

Soit DIX membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : M. Stéphane VIVIER

#### **1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2023***

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

#### **2- *Tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 à compter du 1<sup>er</sup> octobre***

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de modifier la délibération n°2023/033 du 18 septembre 2023 pour les tarifs du périscolaire du matin pour plus de clarté lors la facturation auprès de la trésorerie.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023/033 du 18 septembre 2023.

Périscolaire le matin (de 7h30 à 8h30) :

- QF < 500 € : 0,30 € par quart d'heure
- 501 € < QF < 1200 € : 0,40 € par quart d'heure
- QF > 1201 : 0,50 € par quart d'heure

La deuxième demi-heure est gratuite pour tous les enfants

Accord du conseil à l'unanimité

#### **3- *Admission en non-valeur***

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Trésorier a établi une liste de créances irrécouvrables pour l'année 2021, comme suit :

Titre 197 de 7,40€ périscolaire

Titre 207 de 10,20€ périscolaire

pour un montant total de 17,60 €.

Il s'agit de créances dont les poursuites se sont révélées infructueuses.

Accord du conseil à l'unanimité

#### **4- Convention déneigement**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le déneigement de la commune sera assuré par M. Baptiste Fond entrepreneur individuel, en attendant que l'agent technique soit formé à la conduite du tracteur.

Il convient d'établir une convention de déneigement entre la commune et Monsieur Fond, en fixant les modalités et le prix.

#### **5- Mandat spécial pour se rendre au Congrès des Maires**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Association des Maires organise chaque année le Congrès des Maires à Paris.

Cette année la 105ème édition se déroule du 20 au 23 novembre.

La présence d'élus à ce congrès permet d'échanger avec les collègues de régions différentes. Cette opportunité permet notamment de s'informer sur les perspectives et les innovations ainsi que sur les différentes pratiques de gestion communale, notamment aux regards des projets de la commune.

Dans ce cadre il est proposé de mandater Mme Myriam THEVENON, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, afin d'y participer et de prendre en charge les frais y afférents dans les conditions règlementaires.

Accord du conseil à l'unanimité (1 abstention/ 14 pour)

#### **6- Convention de mise à disposition des locaux appartenant au domaine public communal**

Pour rappel la crèche de l'Association Familles Rurales Doizieux/La Terrasse sur Dorlay a été reprise par l'Association Famille Rurales Loire Service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La commune est propriétaire de l'ensemble des locaux situés 225 rue Alphonse Lacombe à la Terrasse sur Dorlay,

Ces locaux sont mis à disposition de la crèche Le Mini Pouches.

La convention avec l'Association Famille Rurales est arrivée à échéance au 31 décembre 2022.

Il y a lieu de signer une convention de mise à disposition des locaux appartenant au domaine public communal pour l'exercice de la convention de partenariat signée entre la commune et Familles Rurales Loire Services le 05 avril 2023.

Accord du conseil à l'unanimité

#### **7- Subvention à AFR TERRAZIEUX-ÉTÉ 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le centre de Loisirs Terrazieux nous a transmis le bilan de l'été 2023 ainsi que le compte de résultat.

Il est proposé de verser une subvention de 2282€ pour cette période

Accord du conseil à l'unanimité

#### **8- Création d'un emploi non permanent pour le service administratif lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétariat de la mairie est assuré par un seul agent la secrétaire de mairie et qu'en fonction de la charge de travail et l'accueil des administrés nécessite ponctuellement en cours d'année le recours à du personnel supplémentaire.

Il est proposé de créer un emploi non permanent pour le service secrétariat, accueil public sur le grade d'adjoint administratif sur une durée hebdomadaire de temps de travail de 17h maxi.

Accord du conseil à l'unanimité

## 9- **Convention de partenariat avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque – médiathèque publique.**

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- l'expertise et les conseils techniques
- l'offre de formation
- l'ingénierie culturelle et les outils d'animation
- l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques).

Monsieur le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique du territoire.

Le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide :**
  - Préconisation d'un budget de 1€ par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité.
  - Préconisation d'un budget de 0.50€ par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire
  - La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes de formations
  - La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.
- **Approuve** la convention ci-dessus présentée
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

## 10- **Adhésion Association des communes forestières de la Loire**

Le Maire présente au conseil municipal l'Association des Communes forestières et son réseau :

- il est fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il pose la question de l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas adhérer à cette association.

## 11- **Questions diverses**

Cantine :

Mme RAIMONDI a repris son poste lundi 16 octobre sur temps partiel thérapeutique en raison de 50 % de son temps de travail hebdomadaire.

Elle assure la surveillance des enfants du temps de midi et s'occupe de la partie administrative.

Suite à la visite du 27 avril de Mme VILLE de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), la majorité des actions correctives a été effectuée : déménagement des produits détergents dans une pièce à l'étage, création d'une buanderie avec machine à laver et sèche-linge, installation de robinets à commande hygiénique dans le coin toilette, mise en place de pièges à souris sans produit toxique (tablettes engluées jetables), curage et nettoyage complet du réseau d'évacuation des eaux usées, réfection et peinture des murs du réfectoire, achat d'une cellule de refroidissement rapide et d'un kit de contrôle de surface avec étuve.

Eclairage public, point sur notre consommation :

Le remplacement des points d'éclairage public par des LEDS a été terminé en septembre 2021.

Nos référents SIEL et SERP nous ont remis un bilan. On y constate une forte baisse de notre consommation sur l'année 2022, de l'ordre plus de la moitié par rapport à 2020.

La consommation d'une armoire sur les 8 existantes a été surestimée et est en cours de régularisation.

Le SIEL sera en mesure de nous fournir le bilan définitif d'ici quelques semaines.

Concernant les consommations énergétiques hors éclairage public, l'équipement en ampoules LED de l'école maternelle, la crèche et la salle des professeurs est recommandé.

Réfection de la madone :

Nous avons demandé des devis pour la réparation de la statue qui est fendue en plusieurs endroits et le ravalement du monument, ainsi que pour l'éclairage par panneaux solaires.

Commission animations :

Le marché de Noël se déroulera le 9 décembre. Les contacts déjà pris permettent de prévoir une édition riche en exposants et en animation.

Le repas de fin d'année pour les seniors aura lieu à La Barollière le 14 décembre.

Commission bâtiments :

Le maître d'œuvre pour la réfection du local d'entrée du Musée des Tresses et Lacets a été trouvé. Il convient d'aller vite sur ce dossier pour effectuer les demandes de subvention dans les temps.

Les travaux du local tennis avancent bien et le bâtiment devrait être livré semaine 51, comme prévu.

Saint-Etienne Métropole nous a informés que la réfection du système d'assainissement du tènement incluant la maison des Tresses et Lacets et la maison des associations va être réalisé début décembre.

De nouveaux piliers (UPN) ont été installés au Musée des Tresses et Lacets par l'entreprise RIVORY pour consolider le plancher.

La matérialisation du cheminement PMR à l'extérieur du Foyer Notre-Dame et la modification de la rampe d'accès à la cuisine et aux sanitaires a été commandée et sera réalisée sous peu.

Commission voirie :

Pour 2023, des travaux de voirie ont été réalisés route des Meuniers, route des Moulins, allée des acacias, chemin du Petit Bois, allée des Acacias (avec création d'un parking), chemin du Petit Bois.

Pour 2024, sont prévus, entre autres, l'enfouissement des réseaux chemin des Carrières et l'aménagement du carrefour principal au centre du village.

Zones d'accélération de production des énergies renouvelables :

Saint-Etienne Métropole nous a fait parvenir une information concernant les zones d'accélération de production des énergies renouvelables.

Il s'agit d'identifier des zones de la commune susceptibles d'accueillir l'implantation d'énergies renouvelables.

Un document de travail avec cartes à l'appui nous sera envoyé d'ici peu, avec la possibilité pour les communes de donner leur avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Fait le 24 octobre 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance

